

peinte, et soumise ensuite à une préparation qui constitue le mérite de son invention, une peinture remarquable, c'est-à-dire un véritable portrait. Nous avons vu dans les ateliers de M. Emile Robert, rue de la Grange Batelière, No. 12, quelques spécimens de portraits dus à son procédé, et nous aimons à constater que leur modèle et leur vigueur de ton égalaient ceux des meilleurs portraits peints, sans altérer en rien l'exactitude des traits. On se rendra compte aisément des services qu'est appelée à rendre la découverte de M. Emile Robert si l'on considère qu'une reproduction fidèle des tableaux des grands maîtres peut être obtenue en vingt minutes et à un prix suffisamment modéré. — *Revue Britannique*.

— *Cadran Solairiana*. — La devise *Horas non numero nisi serenas* figure aussi autour du cadran solaire qui, comme le rappelle M. le Dr. Lejeune se trouve au labyrinthe du jardin des Plantes de Paris.

Je suis presque sûr d'avoir vu, dans la seconde Cour de l'Institut, un cadran solaire avec une inscription dont je ne me rappelle pas le texte. L'un et l'autre subsistent-ils encore ? Bien qu'habitant Paris, je suis, pour le moment, hors d'état d'aller faire la vérification.

FÉDÉRIC LOCK.

— Sur la maison Gasquet, à Montpellier, depuis longtemps habitée par les malades :

Quo gracios, eo breviores.

— A Hurrugne, en Espagne, sur le naomon de l'église, on lit aussi l'inscription :

Vulnerant omnes, ultima necat.

D. M.

— Double cadran solaire à Auxerre (Yonne). Du côté du levant :

Me primum motat cœlum, mea regula cœlum.
Si tua sit cœlum regula, tutus abis.

— Et du côté du couchant :

Dum morior, moreris, moriens tamen hora renascor ;
Nascere sic cœlo, dum moriere solo.

— Double cadran solaire du château de Preuilly (Seine-et-Marne) :

Tu, quancumque Deus tibi fortunaverit horam,
Grata sume manu.

(Hon., Er.)

— Couchant :

Sicut umbra dies. (Jon.)

— Cadran solaire dans la cour du collège d'Avallon (Yonne).

Tardior umbra fluit, cum vos ad seria tempus
Alligat, et brevior, cum datur hora joci.

— Au lycée de Rouen (Seine-Inférieure) :

Hic labor, hic requies mazarum pendet ab horis.

— Au cadran de Négrepelisse (Tarn-et-Garonne) :

Vulnerant omnes, ultima necat.

— Au cadran solaire de la façade presbytérale de l'église de Nemours (Seine-et-Marne) :

Nullius poenitent.

— Au cadran solaire de l'église de Villeneuve-la-Guyard (Yonne) :

Ultima properat.

— Horloge à Urrugue (Espagne)

Unam time,

— Cadran solaire à X :

Dubia omnibus, ultima multis.
Ut fugit umbra, sic vita.

— Cadran solaire à Lagny (Seine-et-Marne) :

Umbra fluit meminisse velis.
Sicut nubes... quasi naves... velut umbra...

(Jon.)

— Cadran solaire du grand séminaire d'Avignon (Vaucluse) :

Ultima latet.

— Au dessous d'une grande horloge, dans le chœur de la cathédrale de Sens (Yonne) :

Vigilate, quia nescitis diem neque horam.

(SAINT-MATTH.)

Aspiendo senescis.
Magni momenti minutus.

(STALL.)

— Cadran solaire d'un artiste peintre, Jules Lenoir, à Monterreux (Seine-et-Marne) :

Amicis qualibet hora.

— Cadran à Rome : *Orbis est umbra* (à interpréter.)

— Cadran de l'Eglise d'Anet (Eure-et-Loire) :
Memento mori.

— Au château d'Anet :

Cuncta regit, dum pareat uni.

— A la mairie de Voulx (Seine-et-Marne) :

Fugit irreparabile tempus.
Otium sine sole transit.

— Au château de Saint-Fargeau (Yonne) :

Crede omnes meritis quæ non signantur amissis.

— A Caudebec (Seine-Inférieure) :

Prima fuit, presens volat, ultima quando sonabit ?
Hæc latet, imprudens ergo caveto tibi.

— A Montigny-Lencoup (Seine-et-Marne) :

Sine sole nihil.

— A Chevry-en-Seraine (Seine-et-Marne) :

Transeunt.
Non sum qualis eram.

(Hon.)

— Cadran solaire à l'hôtel de Cluny, Paris :

Signat et monet.
Stulto longa, sapienti brevis.

— Cadran solaire du Palais de justice, Paris :

Machina que bis sex tam justis dividit horas,
Justitiam servare monet, legesque tueri.
1585.

X. X.

— La préface de l'*Art de plumer la poule sans crier* (1710) dit qu'au-dessous de l'horloge du Palais de Justice à Paris, il y avait cette devise :
Sacra Themis mores, ut pendula dirigit horas.

S. D.

— Ce n'est point pour vous jeter de la poudre aux yeux, — cher Monsieur H. E. — Mais, il y a bien, vous l'avouerez, entre le Cadran-Solaire et le Sablier, quelques liens de parenté, qui pourraient motiver un *Sablieriana*. J'ai vu, il y a quelques mois, — dans le cabinet de travail d'un littérateur de mes amis, un très-ancien sablier (comptant trois ou quatre heures), garni d'une monture d'étain sculptée à la main. — Autour du col central se trouvait une large rondelle de métal, sur laquelle on lisait cette légende en lettres ornées, et très-profondément gravées :

"IN HOC SIGNO VINCES."
— 1539. —

ULMO.

(Intermédiaire des Chercheurs et Curieux.)

— *Dieu bénit les nombreuses Familles*. — Le créateur de cette phrase, n'est-ce pas... un peu tout le monde ? Et l'Ecriture ayant dit : Croissez et multipliez, ne s'ensuit-il pas que les familles nombreuses doivent être bénies et protégées non-seulement de Dieu, mais aussi des hommes ?

La phrase la plus généralement usitée est, ce me semble : *Dieu protège les nombreuses familles*, et le mot *protège* peut être aussi bien considéré comme une expression affirmative, que comme une expression invocatoire, de même que l'on voit sur le cordon des pièces d'argent de 5 francs les mots *Dieu protège la France* qu'il serait plus modeste de prendre comme une invocation que comme une affirmation. Au surplus et pour essayer de répondre à la question posée par un correspondant de l'*Intermédiaire*, je puis lui signaler une circonstance dans laquelle j'ai vu pour la première fois cette phrase écrite, il y a de cela 45 ans. C'était en 1824, Mr. Bellart, étant procureur général près la Cour Royale, un brave et honnête maçon, son voisin de la rue des Quatre-Fils, était père de sept enfants, et sollicitait pour l'un d'eux une légère faveur du préfet de la Seine. Mr. Bellart apostilla la demande en ces termes : "*Dieu protège les nombreuses familles*, mais il faut que quelqu'un sur la terre s'associe à cette œuvre de Dieu. Je prends donc la liberté de recommander la pétitionnaire à la bienveillance de M. le préfet."

Mr. Bellart peut-il être considéré comme le créateur de la phrase en question ?

J. BRENTON.

— "*Dieu protège les nombreuses familles*," dit un personnage des *Lions et Renards*, la nouvelle comédie d'Emile Augier. — "Mais il ne les enrichit pas..." riposte un autre interlocuteur.

B. T.

(Intermédiaire des Chercheurs et Curieux.)